

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COFITEM-COFIMUR
(Eurolist)

1. Par courrier du 16 août 2006, reçu le jour même, la société Zürich Versicherung Aktiengesellschaft (Deutschland) - (Solmsstrasse 27-37, 60252, Frankfurt am Main, Allemagne) - contrôlée par la société Zurich Financial Services, a déclaré avoir franchi en baisse individuellement, le 10 août 2006, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COFITEM-COFIMUR et détenir 180 000 actions COFITEM-COFIMUR représentant autant de droits de vote soit 4,45% du capital et 4,46% des droits de vote de cette société (1).
2. Par courrier du 17 août 2006, reçu le jour même, la société Zurich Financial Services (Mythenquai 2, 8002 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales Zurich Compagnie d'Assurances (Suisse) et Zürich Versicherung Aktiengesellschaft (Deutschland), le 10 août 2006, les seuils de 15% du capital et des droits de vote et détenir indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 517 822 actions COFITEM-COFIMUR représentant autant de droit de vote, soit 12,80% du capital et 12,84% des droits de vote, se répartissant de la manière suivante :

	actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
Zurich Compagnie d'Assurances (Suisse)	337 822	8,35	8,38
Zurich Versicherung Aktiengesellschaft (Allemagne)	180 000	4,45	4,46
Total Groupe	517 822	12,80	12,84

Ces franchissements de seuils résultent d'une modification du nombre d'actions de la société COFITEM-COFIMUR consécutive à une augmentation de capital de la société (2).

- (1) Sur la base d'un capital composé de 4 044 787 actions représentant 4 032 540 droits de vote.
- (2) Cf. prospectus ayant reçu le visa n°06-255 de l'AMF en date du 7 juillet 2006.